
ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Rédaction du communiqué du GAC ICANN72 (2 sur 5)
Mercredi 27 octobre 2021 – 14h30 à 16h00 PDT

GULTEN TEPE: Cette séance va maintenant commencer. Manal, je vous cède directement la parole.

MANAL ISMAIL: Merci, Gulden. Bienvenue à nouveau à tous. J'espère que tout le monde sera de retour dans la salle. Je m'excuse de vous avoir demandé de saisir cette pause pour relire la rédaction de notre communiqué. Je vais demander au personnel de bien vouloir l'afficher à l'écran.

Alors, faisons défiler jusqu'à la partie de l'avis au conseil d'administration. Y a-t-il des modifications qui ont été envoyées par rapport à ce paragraphe ? Autrement je propose que l'on passe à l'avis.

Je vois que Kavouss lève la main, est-ce une nouvelle demande de prise de parole ?

KAVOUSS ARASTEH: Oui, merci Manal. Désolé, vous n'appréciez peut-être pas mon intervention, mais c'est une nouvelle demande de prise de parole.

Nous n'allons pas accepter l'imposition de la Commission Européenne de cet avis. Je suis d'avis qu'il ne s'agit pas d'un conseil, pas d'un avis.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Ou, en tout cas, ce n'est pas un avis de consensus du GAC, parce que nous sommes fortement en désaccord. Donc, suivant la définition dans notre règlement intérieur il ne s'agit pas d'un avis de consensus du GAC. Mais, autrement il faudrait que l'on fasse un tour de table pour voir qui est d'accord et qui ne l'est pas et qui souhaite s'abstenir. Si la quantité d'abstentions dépasse la quantité de personnes qui soutiennent ou qui s'opposent, on ne pourra pas avancer avec ce paragraphe. Il devra être abandonné.

Donc je suggère que l'on transforme cette partie du texte en une communication, un commentaire, une perspective ordinaire et non pas un avis.

Donc tout premièrement ce n'est pas un avis de consensus du GAC parce que nous sommes opposés, et puis si vous souhaitez que ce soit un avis ordinaire, vous devrez également soumettre cela à un vote, autrement cela fera partie des commentaires, des points de vue, des communications, des sujets d'intérêt pour le GAC ou autre.

Désolé, ne soyez pas vexés. J'apprécie énormément ce que vous faites, mais je vous prie de bien vouloir confirmer que notre gouvernement ne prévoit pas de se soumettre à la pression d'un groupe de pays qui sont représentés individuellement d'une part et qui, d'autre part, ont un représentant collectif.

Je n'ai pas fini.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL: Oui, aucun problème avec votre intervention. Je respecte votre point de vue, mais vous parlez toujours du ton de notre communiqué, de la manière d'être constructif.

KAVOUSS ARASTEH: Non, ne considère pas cela comme non constructif, je veux tout simplement dire qu'il ne s'agit pas d'un avis de consensus parce que nous nous opposons, vous comprenez bien.

MANAL ISMAIL: Oui, j'ai besoin de m'exprimer moi-même, Kavouss. Il y a deux parties par rapport à ce que vous dites. Le ton, d'une part, que je n'accepterai pas, puis le contenu qui fait l'objet de notre discussion. Je serais contente de discuter de l'avis et s'il ne s'agit pas d'un avis de consensus nous verrons comment nous y prendre. Mais nous commençons à peine. Nous n'avons aucune section, aucune lecture d'acceptées, il nous reste toujours 4 chapitres à considérer. En général, nous ne votons pas, nous nous efforçons de parvenir à un consensus. Mais s'il y a des objections, nous les prendrons comme telles. Pour l'instant nous ne faisons que discuter.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, je suggère formellement de dire qu'il ne s'agit pas d'un avis de consensus du GAC. C'est mon point de vue formel.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Mais l’avis n’en est pas là non plus, à ce stade, on discute toujours. Une fois que l’avis sera final, si vous n’êtes pas d’accord avec cet avis, on prendra les mesures nécessaires. Mais, pour l’heure, le texte fait toujours l’objet de nos discussions et nous ne pouvons donc pas tirer de conclusions sans que le texte soit fini. Merci d’avoir signalé cela. Merci d’avoir attiré l’attention de tous les membres sur cette question.

Passons maintenant à l’avis lui-même. Je vous remercie tous d’avoir travaillé pendant la pause et d’avoir relu cette nouvelle version de l’avis. [Je lis] : d’entreprendre de manière prioritaire les actions de suivi dans la portée de sa mission qui sont nécessaires pour le soutien de la mise en œuvre rapide du rapport de l’équipe de révision de l’équipe SSR2, rapport final, et d’en informer la communauté par rapport aux délais correspondants.

Oui, Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH: Madame Manal Ismail, vous ne devriez pas prendre de partie ici, vous devriez être neutre, vous ne pouvez pas dire si vous êtes d’accord ou en désaccord, ce sont les participants qui peuvent manifester leur avis, mais les présidents ne peuvent pas avoir de point de vue. Considérez cela.

MANAL ISMAIL: Mais le ton de votre voix, Kavouss, ne va pas. Je n’ai jamais exprimé mon avis par rapport au fond de la question, j’ai facilité les échanges entre

les membres. Mais s'agissant du respect entre nous, il faut que j'interfère. Et je ne peux pas accepter le ton de votre voix, la manière dont vous vous adressez à moi. Voilà pourquoi je vous disais qu'il y avait deux parties par rapport à votre intervention : le fond et le ton. Le fond de la question sera définitivement considéré, une fois qu'on aura fini on prendra en considération votre point de vue. C'est un peu précoce, cependant. Or, par rapport au ton de votre voix, je vous ai déjà dit que je suis en désaccord avec cette manière de nous adresser la parole. J'espère que vous comprendrez mon désaccord avec cela et non pas avec le fond de la question.

Y a-t-il des commentaires par rapport au nouveau libellé qui apparaît à l'écran ? Kavouss, est-ce une nouvelle demande de prise de parole ?

KAVOUSS ARASTEH:

Merci. Pour moi le libellé ne pose pas de problème, mais il ne s'agit pas d'un avis. Il s'agit d'une communication ordinaire. Le fond dit d'entreprendre en toute priorité les actions de suivi qui sont dans la portée de sa mission, c'est bon, nécessaires pour soutenir la mise en œuvre agile du rapport final de l'équipe de révision SSR2 et d'informer la communauté vis-à-vis des délais correspondants. Je ne pense pas que l'on doive parler d'informer la communauté. Nous sommes le GAC, ce n'est pas notre rôle de parler d'informer la communauté. Il nous incombe de demander que le GAC soit informé des délais correspondants, non pas toute la communauté.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Très raisonnable. Donc on pourrait dire d’informer le GAC ou on pourrait garder toute la communauté, mais je suis d’accord que nous devrions plutôt parler d’informer le GAC.

Je relis : entreprendre tout titre de priorité les actions de suivi qui correspondent à la portée de sa mission et qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre rapide du rapport final de l’équipe de révision SSR2 et d’informer la communauté du GAC vis-à-vis des délais correspondants.

À un moment, devrait-on parler de fournir davantage d’information au GAC par rapport à la mise en œuvre des recommandations qui sont considérées dans la fiche de suivi du conseil d’administration et qui ont déjà été suivies, y compris les délais correspondants ? Ou est-ce autre chose que l’on demande ?

Kavouss, est-ce une nouvelle demande de parole ?

KAVOUSS ARASTEH: Chère présidente, je vous permettrai d’avancer mais je réitère, je ne suis pas d’accord avec le fait que ce soit un avis. Il s’agit d’une communication, d’une perspective, un sujet d’intérêt. Voilà tout. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci, Kavouss. Parfois nous conseillons au conseil d’administration de nous tenir au courant de certains processus. Si vous avez une partie du libellé spécifique qui vous pose problème, dites-le-nous clairement.

(2 sur 5)

J'essaie de publier ici sur le chat une proposition que j'ai essayé de reformuler pendant la pause. Fournir davantage d'information au GAC vis-à-vis de la mise en œuvre des recommandations que la fiche de suivi du conseil d'administration considère comme ayant déjà été mises en œuvre.

Mais je vois que cela n'inclut pas la question des délais. Je vois qu'Olivier lève la main, allez-y s'il vous plait.

COMMISSION EUROPEENE : Merci, Manal. Je crois que la formule que vous envoyez porte plutôt sur le deuxième avis, sur le point B, pas tellement sur le point A. Le point A prend en considération tous les points sur lesquels le conseil d'administration a dit qu'il faut davantage d'informations, davantage de travail ou que le conseil d'administration a dit qu'il devrait échanger avec les responsables et les autres membres de la communauté pour évaluer de manière plus poussée les recommandations et décider des prochaines étapes.

Pour nous, il est véritablement important parce qu'il y en a tellement qui concernent tant les recommandations importantes qu'il semble vraiment essentiel de pouvoir avoir un bon suivi et des rapports appropriés par rapport à toutes ces actions qui sont à compléter. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Olivier. Oui, tout à fait. Je me suis mélangée un peu et j'ai mal copié la phrase que j'essayais de rédiger. Je voulais trouver une

(2 sur 5)

solution de compromis entre le libellé initial et ce que disait Kavouss. J'essayais de pouvoir proposer une formule plus simple.

Donc établir un canal pour maintenir le GAC, à nous de considérer si l'on voudrait inclure les autres parties de la communauté ou si, comme Kavouss le disait, on ne devrait parler que de la communauté du GAC, donc de tenir au courant le GAC vis-à-vis des actions faisant partir de la fiche de suivi du conseil d'administration de l'ICANN sur le rapport final de l'équipe de révision SSR2, y compris les délais. C'est ce qui manque ici.

Olivier, vous souhaitez intervenir ? Je vois une main de Kavouss, est-ce une nouvelle demande de prise de parole ?

IRAN :

Merci Manal. Je suggère que, tout premièrement, on parle des avis du GAC par rapport à la fiche de suivi correspondant au rapport final de l'équipe de révision SSR2. Ou alors les commentaires du GAC par rapport à la fiche de suivi du conseil d'administration vis-à-vis du rapport final de l'équipe de révision SSR2. Cela ne pose pas de problème. Mais je pense qu'ici on devrait penser si nous parlons du point de vue du GAC, des commentaires du GAC par rapport à ce rapport final.

(2 sur 5)

des voies de communication qui sont ouvertes avec le reste de la communauté.

Et, troisièmement, nous leur demandons de nous fournir une ligne chronologique ou une idée des délais.

Donc ce sont trois points que nous demandons. Moi, c'est comme cela que j'interprète ce nouveau texte. Et, en ce qui concerne ce que cela représente, si nous demandons au conseil d'administration, de manière j'espère claire, de faire quoi que ce soit, normalement il s'agit d'un avis. Donc je voudrais savoir pourquoi cela ne constitue pas un avis, au-delà des opinions je voudrais vraiment comprendre le fondement qui motive cette décision de dire qu'il ne s'agit pas d'un avis, alors qu'on demande au conseil d'administration de faire quelque chose. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci, Jorge. Ceci est très utile effectivement puisque c'est comme ceci que le conseil d'administration différencie les avis. En fait il les utilise de cette manière. Et donc je ne dis pas que le conseil ne suivra pas l'avis du GAC, mais s'il décide de ne pas le suivre, et bien ils doivent pouvoir accepter le reste. Donc s'il est plus facile de, peut-être, diviser les choses en partie qui sont des parties sur lesquelles on peut agir et les autres, et bien c'est quelque chose qu'on peut faire. Nigel ?

NIGEL HICKSON:

Merci beaucoup, Manal. Comme nous l'avons dit dans le chat, nous pensons qu'il s'agit d'un avis au conseil d'administration, que ce soit

(2 sur 5)

acceptable pour le conseil d'administration : c'est une autre question. Et Kavouss a tout à fait raison, si lui et d'autres pensent que ce n'est pas une bonne chose, et bien il faudra qu'on le mette autre part. Peut-être dans la section en dessus, par rapport aux considérations que nous avons données.

Mais il s'agit d'un nouvel avis, nous prenons action par rapport à certaines discussions que nous avons eues sur la SSR2 et nous donnons notre avis. Donc je suis d'accord avec Jorge, on pourrait peut-être diviser les choses de manière à clarifier. Mais, selon nous, si on procède de cette manière, je pense qu'on pourrait arriver à quelque chose qui soit acceptable par tous.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Nigel. Je vois la main de Kavouss, et ensuite James.

IRAN :

Oui, Madame la Présidente. Il faut bien comprendre qu'un avis avec un A majuscule c'est un niveau d'action très élevé puisqu'il n'y a pas de commentaires public. Donc c'est vraiment le plus haut niveau d'importance. Il ne s'agit pas d'une recommandation de la GNSO ou d'autres qui passent par 2 périodes de commentaires publics, etc. Donc il faut faire attention, il faut vraiment bien considérer l'importance, le degré. Si le GAC veut voir de [inaudible] on le met dans un avis du GAC, non, pas du tout. Il faut vraiment que les avis reflètent des niveaux d'importance très élevés. C'est un rappel. Ce n'est pas un avis. C'est un rappel puisque c'est une action de suivi, si on lit bien, donc

(2 sur 5)

d'entreprendre en priorité, urgemment, les actions de suivi. Donc suivi, et bien cela fait référence à un avis précédent. Ce n'est donc pas un nouvel avis. Nous l'avons répété à maintes reprises. Donc ce n'est pas une question d'objection, moi je suis toujours très logique, et quand je ne crois pas quelque chose je ne l'accepte pas. Il s'agit d'une action de suivi, ce n'est pas un avis. Peut-être qu'on pourrait mettre comme titre « action de suivi », mais il ne s'agit pas d'un avis.

MANAL ISMAIL:

Alors, peut-être faut-il que je revienne sur ce que j'ai dit précédemment, est-ce qu'on a fourni un avis sur le rapport SSR2 ou est-ce que c'est la première fois qu'on fournit un avis sur le rapport SSR2. Je ne sais pas, il faudrait que quelqu'un me précise.

IRAN :

Je ne sais pas, peut-être que Jorge ou Nigel insistent pour que ce soit un avis, mais il ne me semble pas qu'il s'agisse d'un avis. Si on lit vraiment le texte, avec attention, peut-être qu'on pourra revenir au titre par la suite.

MANAL ISMAIL :

Merci, Kavouss. Oui, effectivement, dans le cadre des suivis ce n'est pas possible d'utiliser cette section parce que nous n'avons pas fourni d'avis sur le rapport auparavant. James, du Nigeria, maintenant. Allez-y.

(2 sur 5)

NIGERIA : Merci beaucoup, Manal. Je voulais regarder un petit peu la structure et l'impact que cela a. Donc si on veut dire, par exemple, « point de vue », view en anglais, ce terme n'engendre pas d'action. « Commentaire », c'est la même chose, il n'y a pas d'action. Donc s'il s'agit d'un avis, là il peut y avoir action. Donc si on regarde bien le contenu, maintenant, vous voyez qu'on parle d'entreprendre en priorité des actions de suivi ; donc sans aller plus loin, on peut déjà voir qu'il y a des activités qui sont impliquées. Donc, d'une certaine manière, un avis du point de vue de la terminologie en fait, c'est plus approprié dans ce contexte. Si vous utilisez le mot « point de vue » c'est une perspective, s'il n'y a pas d'action, c'est la même chose pour les commentaires, il n'y a pas d'action. C'est comme cela que je vois les choses.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, James. C'est noté. Nous allons donc peut-être remplacer ou expliquer ce terme d'action de suivi, est-ce que ce sont des actions spécifiques ou est-ce simplement que le conseil doit entreprendre des actions de suivi ? C'est la question que je me pose par rapport à cet article. Je vois que Susan a la main levée, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Merci, Manal. Bonjour à tous. Je voulais poser quelques questions qui, je l'espère, permettront de clarifier et d'avancer un petit peu. Je pense que la suggestion de Jorge – je regarde dans le chat – donc, demander au conseil d'administration d'agir en priorité, d'informer le GAC et ensuite de proposer un calendrier... Alors quelque chose qui me gêne

(2 sur 5)

dans le texte qui a été suggéré, c'est justement l'identification des actions que nous souhaitons de la part du conseil d'administration. Donc, s'il était peut-être possible pour les personnes qui ont proposé ce texte de mieux éclaircir leurs propos.

J'ai ajouté un commentaire par rapport à la suggestion d'avis sur cette question. Je pense que ceci permettrait de faire avancer la discussion et la focaliser un petit peu plus. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci Susan. Je vois Velimira. Allez-y.

VELIMIRA GRAU: Merci, Manal, merci Susan pour cette intervention. Et j'aimerais revenir sur le commentaire qui a été fait. Donc j'ai participé à la logique pour la deuxième partie, qui pour l'instant est un avis. Et donc le commentaire vous le voyez. Je ne sais pas si l'amendement répondait à la question, mais si ce n'est pas le cas, et bien j'aurais besoin de votre aide pour revoir le commentaire. En fait il a été effacé et je ne sais pas comment le faire réapparaître. Peut-être que vous pourriez regarder dans le texte maintenant, pour voir si c'est plus clair. Et si j'ai bien compris, ceci fait référence au deuxième avis. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Velimira. Susan ?

(2 sur 5)

ÉTATS-UNIS : Je suis désolée, je n'avais pas bien compris, je crois. Est-ce qu'il serait possible que Velimira explique ou éclaircisse la différence entre les demandes dans la partie 1 de ce qui est proposé dans l'avis et entre la partie A et la partie B, pardon. Je comprends qu'il y a une différence entre les responsables de la SSR2 ou plutôt les activités qu'ils entreprennent et ensuite le conseil d'administration, mais peut-être que vous pourriez expliquer la différence entre vos deux demandes ?

MANAL ISMAIL: Oui, Velimira, allez-y, si vous le voulez bien.

VELIMIRA GRAU: Oui, excusez-moi, Manal. Je comprends, bien que je n'avais pas levé la main. Mais oui, pour clarifier et répondre à la question de Susan, dans le premier avis – comme Olivier l'a mentionné – nous demandons un certain nombre de points. Et d'ailleurs, Olivier l'a mis dans le chat, il s'agit des actions de suivi par rapport à chacune des instructions que le conseil d'administration donne aux différentes parties de la communauté. Et nous demandons des actions de suivi claires, des processus de suivi clairs, qui soient expliqués aux GAC et à la communauté. Et nous demandons également à ce que ceci soit fait conformément à un calendrier qui, pour l'instant, n'existe pas dans la résolution du conseil d'administration et dans la fiche de suivi.

En ce qui concerne le deuxième point, l'accent était plutôt mis sur les différentes interprétations, en particulier pour les différentes recommandations. Donc certaines recommandations dans la fiche de

suivi avaient été proposées par l'équipe de révision de la SSR2 et donc elles disaient qu'il fallait agir, dans un certain domaine, et elles fournissaient des suggestions pour procéder. Et, dans la fiche de suivi, le conseil d'administration disait que cette recommandation avait déjà été mise en œuvre. Et puis, de notre perspective, il nous semble qu'il y a un écart ou une divergence. Nous ne voyons pas bien pourquoi l'interprétation est aussi différente entre l'équipe de révision de la SSR2 et ses responsables et le conseil d'administration d'un autre côté qui semble beaucoup plus suggérer, donc dans notre avis nous semblons plutôt suggérer de travailler sur cette question. Donc de clarifier leur compréhension par rapport à ces recommandations et il semblerait que leur interprétation de la mise en œuvre semble être différente.

J'espère que ceci clarifie la différence, donc le premier point est à un niveau beaucoup plus global et le deuxième est plus focalisé sur quelques recommandations pour lesquelles nous croyons qu'il faut une clarification. Nous avons besoin de mieux comprendre les recommandations et les priorités recommandées par le conseil d'administration et la communauté.

Merci, Manal. Je vous repasse la parole.

MANAL ISMAIL:

Merci Velimira. Effectivement, ça correspond à ce que j'ai compris. Donc le paragraphe B se centre sur ce que le conseil d'administration a indiqué comme ayant déjà été mis en œuvre et ça ne correspond donc pas aux actions de suivi de la partie A de l'avis.

(2 sur 5)

Si vous me permettez, je voudrais savoir si l'on connaît le résultat des échanges entre le conseil d'administration et les responsables thématiques. Autrement dit, savons-nous si les responsables thématiques ont accordé l'interprétation du conseil d'administration et ont accepté l'interprétation comme ayant déjà été mis en œuvre, comme si ces recommandations avaient déjà été mises en œuvre. Velimira ? Allez-y.

VELIMIRA GRAU:

Merci, Manal. D'après les échanges récents que nous avons maintenus avec le conseil d'administration, il n'était pas tout à fait clair s'il y avait une telle interprétation. Il n'y a pas de registre public à ce niveau-là, donc je ne pourrais pas partager avec vous de ressources sur le chat. Nous avons essayé d'obtenir des précisions par rapport à cette question avant de proposer la deuxième partie de l'avis. Mais c'est tout ce que j'ai à répondre.

Nous savons qu'il y a également le groupe du caucus et, que nous sachions, ces discussions sont maintenues à un très haut niveau pour l'instant. Il n'y a rien de concret prévu. Et voilà tout pour ces recommandations. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Velimira. Je posais la question parce que si les responsables sont d'accord avec le conseil d'administration, cet avis n'aurait pas de raison d'être. Et s'ils sont en désaccord avec l'interprétation par rapport au stade de mise en œuvre de la

(2 sur 5)

recommandation, il procède de fournir cet avis. Essayons donc d'obtenir davantage d'informations, si possible, et ajustons notre procédure en fonction de ces nouvelles informations.

Passons à la partie suivante de l'avis, maintenant.

IRAN : Désolé, Manal, mais je lève la main depuis 10 minutes.

MANAL ISMAIL: Désolée, Kavouss. Vous ne l'aviez jamais rabaissée, j'ai supposé qu'il s'agissait d'une ancienne demande d'intervention.

IRAN : Pas la peine de vous excuser. Pour le A, j'ai suggéré un autre titre. Revenez en arrière. Alors, je voudrais suggérer que le titre soit le suivant : action du conseil d'administration en matière de sa fiche de suivi sur le rapport final de l'équipe SSR2. Voilà tout.

MANAL ISMAIL: Mais pardon, ça correspond à quoi ?

IRAN : C'est le titre que je propose, un nouveau titre alternatif.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL: Mais on ne cherche pas à changer le titre. S'il ne s'agit pas d'un avis du GAC, il devrait disparaître d'ici et devrait être déplacé ailleurs.

IRAN : Aucun problème, je le propose, vous pouvez ne pas l'accepter. Actions - au pluriel - du conseil d'administration par rapport à sa fiche de suivi concernant le rapport SSR2. Voilà ma proposition, vous pouvez l'accepter ou pas. À vous de décider.

MANAL ISMAIL: Mais est-ce un avis du GAC par rapport aux actions du conseil d'administration en matière de sa fiche de suivi concernant le rapport SSR2 ?

IRAN : C'est le titre que je propose.

MANAL ISMAIL: D'accord, Kavouss. Si on change cet entête, le problème est réglé, parce que ce chapitre s'appelle avis de consensus du GAC. Quoi que l'on mette pour le titre de cette partie, ce sera toujours un avis de consensus.

IRAN : Non, mais ce n'est plus un avis, il s'agit d'un sujet d'importance.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL: Oui, mais voilà ce que je voulais vous dire, s'il ne s'agit pas d'un avis on ne l'aura pas ici. Ce sera déplacé parmi les sujets d'importance pour le GAC. Pas la peine de s'occuper du titre. Ça ne résout pas le problème.

Velimira, vous redemandez la parole ?

VELIMIRA GRAU: Désolée, non. C'était une ancienne demande d'intervention.

MANAL ISMAIL: D'accord. Et, Kavouss, je suppose qu'il s'agit également d'une ancienne demande de parole. Très bien.

Lisons maintenant la partie B. Je suis sûre qu'il y aura une troisième version qui viendra, mais on ne pourra pas conclure ce travail avec une seule lecture, donc on avance jusqu'à ce que l'on puisse dégager le consensus nécessaire.

Ce texte dit : le GAC conseille le conseil d'administration de fournir des fondements et une évaluation détaillée vis-à-vis des recommandations demandées par le rapport SSR2 comme étant susceptible et pour lesquelles il était nécessaire que le conseil d'administration les mette en œuvre et où le conseil d'administration aura considéré de les mettre en œuvre. Le travail avec les responsables de l'équipe SSR2 visant à élaborer des perspectives partagées concernant le niveau de mise en œuvre des recommandations SSR2, en particulier celles que la fiche de suivi du conseil d'administration indique comme étant déjà mises en œuvre – sous réserve de traduction officielle.

(2 sur 5)

Je pense qu'il nous faut reformuler cela. Et Nigel lève la main.

ROYAUME-UNI :

Oui, merci beaucoup, Manal. Effectivement, c'est ma faute. À la lumière de la discussion vis-à-vis des fondements que Velimira a déjà bien clarifiée, j'ai essayé de proposer une version alternative du texte pour préciser ce que l'on demandait du conseil d'administration.

Peut-être pourrait-on revenir sur ce texte exact plus tard. Je n'avais pas fini avec mes modifications, pardon.

MANAL ISMAIL:

Ce n'est pas grave. Alors, ce texte apparaît maintenant comme étant modifié, on peut revenir là-dessus plus tard.

Passons au C. Le GAC conseille le conseil d'administration d'expliquer comment l'ICANN veille à garantir le suivi, la conformité et les améliorations efficaces des dispositions contractuelles aux fins de mitiger l'utilisation malveillante du DNS. Et, 2, le GAC conseille au conseil d'administration pour le rejet des recommandations 14 et 15 du rapport SSR2. Et, 3, le GAC conseille le conseil d'administration de considérer et d'informer des moyens disponibles pour mieux utiliser les dispositions contractuelles actuelles aux fins d'encourager et d'appliquer des mesures responsables visant à éviter et à lutter contre l'utilisation malveillante du DNS.

Je vois que Kavouss lève la main. Nigel, je suppose qu'il s'agit d'une ancienne demande de prise de parole. Je lis ici : pour proposer des

(2 sur 5)

fondements pour rejeter les recommandations 14 et 15, la fiche de suivi n'offre-t-elle pas déjà des fondements ? Il me semblait qu'il y avait déjà des fondements pour tout rejet, sur la fiche de suivi. Je me trompe peut-être.

Je vais tout d'abord céder la parole à Kavouss.

IRAN :

Désolé, je ne comprends pas ce texte. Nous ne sommes pas les chefs du conseil d'administration. On ne peut pas leur exiger de nous expliquer quoi que ce soit. On pourrait leur demander de fournir des informations, mais non pas d'expliquer. Ils ne sont pas nos subordonnés, on ne peut pas faire cela. On peut demander au conseil d'administration de fournir des informations vis-à-vis du suivi efficace. Mais personne ne peut garantir, il s'agit d'un terme un peu trop fort, personne ne garantit rien ici. Je pense que ça fait partie de notre naïveté.

Ceux qui demandent que quelque chose leur soit garanti sont des ingénus, personne ne peut rien garantir, il n'y a pas d'assurance ici. Peut-être le garantir dans la mesure du possible, essayer de garantir, mais on ne peut pas garantir. Donc expliquer, ici, devrait être remplacé pour « fournir des informations ». Donc on le remplace comme ça, par une formule qui dit de fournir des informations sur comment il peut surveiller de manière efficace la conformité.

Je pense que c'est ça la rédaction qui serait la plus appropriée.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL: Merci, Kavouss. Permettez-moi d'essayer de refléter votre suggestion à travers une nouvelle formulation. Vous proposez un texte du type : le GAC conseille au conseil d'administration de fournir des informations sur la manière dont l'ICANN...

IRAN : ... Oui, surveillance de manière efficace, la conformité, etc., etc.

MANAL ISMAIL: Okay.

IRAN : Et, à mon avis, il ne s'agit pas d'un avis. Mais si vous parlez d'avis de consensus, je ne serais pas d'accord, je vais le rejeter. C'est un avis ordinaire.

MANAL ISMAIL: Merci, Kavouss. Y a-t-il des commentaires ? On parle ici du point numéro 1. Y a-t-il des commentaires sur la première partie de ce paragraphe tel qu'il apparaît à l'écran en ce moment ? Nigel, je vois que vous levez la main. À vous.

Nigel, on ne vous entend pas si vous parlez.

ROYAUME-UNI : Désolé, je me suis trompé.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Velimira. Donc nous allons enlever le point 2. Et je pense que s'il y a des demandes concrètes ce sera plutôt sur la logique que sur la recommandation en elle-même.

Je crois, Fabien, que vous avez effacé 2 et 3. Voilà, merci.

Donc 3, c'est : le GAC demande au conseil de prendre en considération et d'informer sur les moyens de mieux employer les dispositions contractuelles actuelles afin de motiver et de mettre en œuvre les mesures responsables pour éviter l'utilisation malveillante du DNS et pour lutter contre.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires, des questions. Je vois Velimira, Kavouss. Kavouss, c'est une nouvelle main ?

IRAN :

Oui. Chère Madame Manal Ismail, j'ai une question : pourquoi est-ce que le GAC cherche toujours la confrontation avec le conseil ? Pourquoi ne pas avoir une démarche plus amicale ? Expliquer pourquoi faites-vous ci ou cela. Quelle est la raison ? Pourquoi cette confrontation ?

Deuxièmement, par rapport au 1 et au 3, donc ce n'est pas considéré, mais pourquoi avoir cette logique qui est aussi longue ? Je pense que quelqu'un s'exprime en anglais de manière très longue, et du coup cette personne inclut tout un tas de détail, mais il me semble que ce texte est beaucoup trop long pour une logique. La logique doit être cohérente au texte. Et, surtout, il faut qu'il y ait une certaine proportion par rapport au langage du texte. Pas besoin de toute cette logique, etc.

(2 sur 5)

Donc voilà ma question. Je dirais merci quand j'aurai terminé mon intervention.

Donc, encore une fois, je ne veux pas qu'on dise qu'il s'agit d'un avis consensuel, peut-être un avis. Mais, par ailleurs, je pense que le justificatif doit être minimal, cette logique, ce justificatif doit être minimal. Cela ajoute beaucoup trop au texte, personne ne va lire tout ça. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci, Kavouss. Apparemment vous avez pris de l'avance sur nous puisque nous n'avons pas encore lu ce paragraphe sur la logique. Nous pouvons peut-être effectivement le réduire, mais pour l'instant nous n'en sommes pas encore là, nous ne l'avons pas lu. Peut-être qu'on pourrait réfléchir à réduire le texte, ce serait utile.

Alors, je pense que nous sommes d'accord pour le point 2. Donc je vois que Velimira est d'accord pour un texte plus court. Alors, nous allons donc lire l'avis du GAC, cette fois avec ce paragraphe du fondement ou de la logique et nous allons donc revenir au point A de l'avis.

Alors, je ne sais pas s'il y a des suggestions pour améliorer ? Je vous rappelle encore une fois que l'avis du GAC est vraiment la partie la plus sensible du communiqué et donc voilà pourquoi nous consacrons autant de temps à cette partie. Je comprends bien qu'il est difficile de se mettre d'accord par rapport à ces différents détails à la première lecture, c'est pour ça que nous lisons tout, mais n'hésitez pas si vous avez des suggestions. Luisa ?

(2 sur 5)

LUISA PAEZ :

Merci, Manal. Donc je sais que les fuseaux horaires sont compliqués et, Manal vous l'avez suggéré, peut-être qu'étant donné les fuseaux horaires la Commission Européenne avait dit qu'on pourrait écourter le texte et peut-être pourrait-on demander aux membres du GAC qui sont intéressés à raccourcir ce texte, avec la Commission Européenne, on pourrait en 15, 20 minutes, si vous le voulez bien, y travailler et ensuite passer au reste de l'avis. Cela nous donnera davantage de temps également pour digérer les fondements.

Mais, bien sûr, Manal, je suis prête à faire ce que vous souhaiterez.

MANAL ISMAIL:

Merci, Luisa. Est-ce qu'il y a d'autres parties dans l'avis ? Il me semblait qu'il n'y avait que 3 parties sur la SSR2. Désolée s'il y a autre chose. HA oui, pardon. Donc nous avons également l'utilisation malveillante du DNS, désolée, je n'avais pas fait attention, merci Luisa pour votre intervention.

Alors, dans le cadre de l'utilisation malveillante du DNS le GAC demande au conseil d'administration de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le signalement d'utilisation malveillante du DNS par les bureaux d'enregistrement est ajouté au DAAR. De tels signalements ajouteraient un meilleur dialogue, plus productif en matière de lutte contre l'utilisation malveillante au sein de la communauté, et contribuerait donc à une meilleure compréhension des causes d'utilisation malveillante du DNS.

Nigel ?

ROYAUME-UNI :

Merci, Manal. C'est moi qui ai suggéré ce texte après ce qu'on a vu tout à l'heure en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS. Donc le texte qui était dans les sections précédentes. Et donc, la question que je me pose, étant donné les discussions qui ont eu lieu au cours des semaines passées, et en particulier... Désolé, je suis un peu fatigué, je n'arrive plus à parler. Donc c'était pendant la session de l'ALAC de la semaine passée, et puis il y a eu également la session du conseil d'administration de vendredi, donc dans ces deux séances on a parlé des solutions de facilité, donc quelque chose qui a été mis en œuvre il y a longtemps, mais c'est également quelque chose qui ne prête pas à controverse qui, selon moi, a déjà été effectué de manière volontaire dans certaines régions. Et donc pour moi c'est quelque chose qui pourrait être mis en œuvre, aussi rapidement que possible. Peut-être que d'autres auront d'autres points de vue, et comme je le disais, c'est simplement une suggestion.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Nigel. Alors, un commentaire sur le mot « les mesures nécessaires », si nous connaissons ces mesures précises et bien on pourra garder le « the », sinon on peut enlever le mot « the » en anglais.

La question que je me pose c'est est-ce que le conseil d'administration seul peut effectuer ceci ? Je ne sais pas, je vous le demande. Si, par exemple, les bureaux d'enregistrement ne sont pas intéressés, s'il y a

(2 sur 5)

une réticence de leur part, est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable, donc est-ce que vraiment le conseil d'administration a les moyens de mettre en œuvre ceci ?

Susan ?

ÉTATS-UNIS :

Merci, Mme la Présidente. Si j'ai bien compris, la communauté est sur le point de mettre en œuvre cette amélioration. Donc il y a eu la séance de sensibilisation, avec des informations qui ont été partagées pendant les appels du PSWG, et donc si je comprends bien, je crois que c'est quelque chose qui est déjà engagé. Donc, certes, c'est une bonne idée d'avoir des suggestions d'ajouts à ces parties de l'avis, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire parce que je pense que c'est déjà engagé.

Donc voilà, je suggère tout simplement d'enlever ceci. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Susan. Kavouss ? Alors, est-ce qu'il y a d'abord des objections à biffer cette partie ?

IRAN :

Non, je n'ai pas d'objection à biffer, mais le texte actuel dit qu'il faut s'assurer que le signalement de l'utilisation malveillante du DNS par les bureaux d'enregistrement est ajouté. Donc il faut être sûr que c'est fait. Parce que si ce n'est pas sûr, il faut l'inclure.

(2 sur 5)

Mais, ceci étant, effectivement l'utilisation malveillante du DNS est une question importante, alors que ce soit un avis ou pas, pas besoin d'avoir 20 lignes de fondement, donc il faut que ce soit court, précis, et là c'est le cas. Et en plus il faut que ce soit compréhensible.

Donc, première chose, qu'est-ce qui a déjà été entrepris, peut-on s'assurer que rien n'a été fait. Et, effectivement, pas besoin de ce mot « the ». Donc de prendre des mesures. Ensuite il faut mettre l'action au pluriel, actions d'investigation pour savoir si le signalement d'utilisation malveillante par les bureaux d'enregistrement est [inaudible], donc je suis d'accord avec ce qu'a dit Susan.

MANAL ISMAIL:

Je vous remercie, Kavouss et Susan. Y a-t-il des objections par rapport à ça, par rapport à biffer cette partie ?

ROYAUME-UNI :

Non, si c'est quelque chose qui a déjà été mis en œuvre, non. Moi je croyais que ce n'était pas le cas, mais il est tout à fait possible que je me trompe. Donc on pourrait peut-être vérifier et ensuite y revenir demain. Ce n'est pas un souci. Si c'est une mesure qui a déjà été entreprise, et bien pas besoin de le mentionner, on peut tout à fait éliminer cette partie, je suis d'accord.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Nigel, pour votre souplesse. Donc, entre ce soir et demain, si nous pouvons avoir des informations concrètes comme quoi

ceci n'est pas encore effectué, et si c'est le cas pourquoi ce n'est pas entrepris, et bien nous pourrions voir s'il est nécessaire de garder ce paragraphe.

Pour l'instant, je suis d'accord avec le groupe, nous allons effacer cette partie.

Y a-t-il autre chose que nous n'avons pas encore lu ? Alors, le suivi par rapport aux anciens avis du GAC. Dans cette partie, il y a le communiqué de Montréal par rapport aux services de répertoire de l'enregistrement de noms de domaine et le domaine de protection qui dit : en réponse à l'avis du GAC dans son communiqué de Montréal, le GAC apprécie le travail du service de la conformité contractuelle de l'ICANN pour créer un processus spécifique qui réponde aux plaintes vis-à-vis du manque de réponse et vis-à-vis du refus déraisonnable des demandes de données d'enregistrement de nom domaine non public et de publier des rapports vis-à-vis de la conformité avec la politique actuelle dans le cadre de leurs rapports mensuels ordinaires.

Le conseil d'administration a également accepté l'avis du GAC de, 1, éduquer les groupes de parties prenantes clefs, y compris les gouvernements, vis-à-vis de l'existence d'un processus pour la demande de données non publiques et, 2, de mettre à disposition de manière active des liens vers les informations et les points de contact des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement à ce sujet. Par ailleurs, le conseil d'administration a accordé, 3, de collaborer avec les groupes de représentants des bureaux d'enregistrement et des

opérateurs de registre pour concevoir une demande volontaire ordinaire à travers un formulaire qui puisse être utilisé par les parties prenantes pour demander l'accès en fonction ou suivant la politique de consensus actuel et faire en sorte que le formulaire de demande soit disponible.

Le GAC salue le fait que le conseil d'administration ait fourni une mise à jour par rapport à ces 3 initiatives, en particulier le GAC observe que les informations sur la manière de formuler des demandes d'accès aux données non publiques n'apparaissent pas ou n'est pas clairement placé ou n'est pas facile à trouver sur le site web de l'ICANN.

Le GAC reconnaît et salue également que les parties contractantes aient conçu des directives vis-à-vis des informations requises minimales pour les demandes de données WHOIS et signale que les parties prenantes pertinentes bénéficieraient également d'un affichage plus proéminent de ces informations dans la partie pertinente du site web de l'ICANN.

Normalement, nous avons moins de texte lorsque nous réitérons des informations et des avis spécifiques. Le texte aurait dû être fourni auparavant dans un avis précédent. Donc s'il y a des citations qui apparaissent ici, il va falloir qu'on les mette entre guillemets. Autrement, il va falloir que l'on reconsidère ce texte.

Quant au point 2, communiqué de Montréal, Cancún et La Haye, mise en œuvre de la politique de l'étape 1 de l'EPDP.

Faites défiler un peu s'il vous plait.

Le GAC signale son avis précédent contenu dans le communiqué de Montréal ICANN 66 et le suivi contenu dans les communiqués des réunions ICANN 70 et 71 vis-à-vis de l'étape 1 de l'EPDP consacré aux données d'enregistrement de gTLD et la demande de – entre guillemets – « un plan de travail détaillé qui identifie un calendrier réaliste mis à jour pour compléter son travail ». Fin de la citation. Le GAC observe avec une préoccupation continue que l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape 1, IRT, manque de ligne chronologique publiée actuelle pour la mise en œuvre et demande une mise à jour par rapport au calendrier prévu dans les 30 jours.

Je vais faire une pause, maintenant. J'ai mes propres inquiétudes, mais je vois que Nigel lève la main, et Kavouss. Je vais leur céder la parole en premier. Nigel.

ROYAUME-UNI : Non, désolé, c'était une ancienne demande d'intervention.

MANAL ISMAIL: C'est bon. Kavouss ?

IRAN : Manal, j'ai une question sérieuse. Pourquoi revenir sur le communiqué de Montréal ? L'ICANN ignore-t-elle ce qui y était dit ? Il n'y a pas eu d'action de suivi des considérations du communiqué de Montréal ? Pourquoi reprendre les questions qui datent d'il y a des années ? Quel est l'intérêt de ce processus ? Qui n'est pas efficace, est-ce le GAC ou

(2 sur 5)

l'ICANN ? Les actions concernant ce qui est contenu dans le communiqué de Montréal n'ont-elles pas été complétées ? On n'en a plus discuté ? Ou alors l'ICANN a ignoré tout cela ?

Qu'en est-il ? Je pense qu'il existe un document qui explique les actions de suivi des avis du GAC et qui montre le suivi de ces avis par le conseil d'administration. Donc pourquoi revenir dans le passé, remonter au communiqué de Montréal pour reconsidérer ce qui a eu lieu depuis ?

Je pense que notre approche doit être modifiée. Ce n'est pas la bonne approche. Désolé. Les présidents du GAC, à l'avenir, vont devoir faire attention à ne pas accepter ce type de texte, de ne pas accepter que l'on dise : vous n'avez pas fait ça, à San Francisco on avait dit, et puis à Denver, mais pourquoi ? On peut revenir en arrière un an, deux, mais pas autant.

Donc je ne sais pas qui a rédigé cela, mais vraiment, je ne sais pas. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci, Kavouss. Je comprends ce que vous dites. Vous parlez des anciens communiqués. Je ne voudrais pas non plus imposer une ligne chronologique au conseil d'administration, ce n'est pas dans notre genre. Et nous anticipons une ligne chronologique dans les 30 jours, c'est ce que nous demandons, cela m'inquiète.

Mais je vois que Susan lève la main. Alors, allez-y, Susan.

(2 sur 5)

ÉTATS-UNIS :

Oui, merci Manal. Et merci Kavouss. Il me semble qu'il va falloir que l'on se penche sur le texte que nous avons suggéré pour voir s'il peut être ajusté pour refléter vos considérations. Mais le texte reconnaissait également le travail qui a été accompli depuis, comme réponse à cet avis. Ce n'est peut-être pas nécessaire, mais en définitive, on ne fait que demander une mise à jour. Et c'est ça la motivation de cet avis. On a une suggestion qui est très proche de la mise en œuvre de cet avis.

Les deux sont liés. On reconsidèrera cela pour voir s'il est possible de l'adapter suivant vos directives. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Susan. Oui, c'est une mise à jour toute simple. On peut y travailler et demander même cette mise à jour. Si elle n'appartient pas ici, on pourra la mettre dans la partie des avis, mais ce n'est qu'une mise à jour.

Je pense qu'on peut bien le faire en dehors de la partie des avis. Si c'est quelque chose de tout neuf on ne pourra non plus l'avoir comme suivi d'un avis précédent du GAC.

On cite l'avis par rapport auquel on fait le suivi dans cette partie. Et lorsqu'on combine un ancien avis et un nouveau texte pour un nouvel avis, il est difficile pour ceux qui tiennent les registres de prendre note de cet avis dans leur registre par rapport à tous les avis qui sont fournis au conseil d'administration.

Quoiqu'il en soit, nous reviendrons sur ce texte. Essayons de trouver des manières de l'améliorer.

Susan, est-ce une nouvelle demande d'intervention ? Ça ne l'est pas.

Nous reste-t-il d'autres propositions de textes que l'on n'ait pas lues, à commencer par les questions d'importance pour le GAC ?

D'accord. Je vois que nous avons bien conclu la première lecture. Essayons maintenant de peaufiner le texte de l'avis. On fera un nouvel essai.

Merci, oui.

Nous avons la première partie de l'avis sous le titre du rapport SSR2. Le GAC conseille au conseil d'administration d'entreprendre de manière prioritaire les actions de suivi... pardon je l'avais déjà demandé avant, mais je ne me souviens plus si on m'a donné de bonnes réponses par rapport à l'apparition du mot « the », de l'article... Donc d'entreprendre de manière prioritaire des actions de suivi dans la portée de sa mission qui soient nécessaires pour soutenir la mise en œuvre agile du rapport final de l'équipe de révision SSR2 et d'informer la communauté du GAC vis-à-vis du calendrier correspondant.

Dans cette deuxième lecture, je me demande si cela limite l'information du GAC au calendrier. Si on ne se borne qu'à l'information vis-à-vis du calendrier. Voilà ma question par rapport à la rédaction, je pense que les questions de suivi nous intéressent également. Qu'en pensez-vous ?

Kavouss, vous levez la main.

moins on puisse se mettre d'accord par rapport à ce qu'il faut faire entre aujourd'hui et demain.

Si vous êtes d'accord avec ce qui est nécessaire et que vous avez besoin de temps pour pouvoir travailler à la rédaction, je serai contente de vous donner le temps pour le faire. Soit à vous tout seul, soit en groupe comme cela a été dit avant. Et on pourra vous faciliter des salles de Zoom séparées pour les équipes de rédaction en fonction des besoins. Donc vous avez toujours cette option, ne l'oubliez pas.

Kavouss ?

IRAN :

Oui, Manal, je suis vraiment désolé. Le 6 juin 2021 c'était la cinquantième année pour moi de travail au niveau international. Et je ne suis pas d'accord sur ce consensus. C'est une vraie torture. La torture c'est quoi ? On ne permet pas aux gens de dormir, de dire ce qu'ils veulent, non. Il faut interrompre la réunion, il s'agit d'un communiqué, ce n'est pas une activité normale, on peut s'occuper des autres questions, on peut par exemple s'occuper des autres parties du communiqué, mais pas de l'avis du GAC et pas des fondements.

Je pense que les gens pourraient en fait prendre le temps de raccourcir le texte du fondement, d'éliminer les mots agressifs, violations, etc., et on pourra revenir à cette partie. Là c'est un consensus par épuisement. Donc il y a d'autres parties qui pourraient être traitées, mais le consensus par l'épuisement, je ne suis pas d'accord. Je vous le répète, il s'agit de l'avis, donc c'est important puisque ceci est un signal pour la

(2 sur 5)

communauté et on ne peut pas dire qu'étant donné l'heure ou le temps limité que l'on avait on n'a pas fait notre travail correctement.

MANAL ISMAIL:

Merci, Kavouss. Premièrement, nous ne finalisons pas le texte maintenant, nous avons encore demain. Et nous allons continuer d'y travailler.

Deuxièmement, demain ce sera tard pour quelqu'un d'autre et c'est ça le problème des fuseaux horaires dans ces réunions virtuelles. Ce sera toujours le mauvais moment pour quelqu'un.

Donc je suis désolée, mais ça, ça ne m'appartient pas. Olivier ?

COMMISSION EUROPEENE :

Merci, Manal. Oui, je souhaitais appuyer ce que vous venez de dire. Comme Jorge l'a mis dans le chat, les fuseaux horaires sont toujours complexes pour quelqu'un. Je crois que votre suggestion est la bonne. Nous n'allons pas prendre de décision ce soir, pour nous en tout cas dans le fuseau horaire européen. Nous parlerons de tout ça demain, nous déciderons demain.

Mais maintenant que nous avons passé en revue le texte, on pourra effectivement le raccourcir, peut-être passer un peu de temps, dormir dessus et demain nous pourrions décider.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Olivier. Donc pour cette session, il nous reste 11 minutes et pendant ce temps on pourrait peut-être se mettre d'accord sur ce qu'il faut faire par rapport à chaque section, quelle décision prendre sur chacune de ces sections. Et, pendant la dernière séance on pourrait peut-être lire une dernière fois le communiqué.

Si vous préférez prendre ce temps pour rédiger individuellement ou si vous souhaitez passer un peu de temps par équipe pour la rédaction, on peut vous ouvrir des salles Zoom.

Mais pour ces 10 minutes qu'il nous reste, mettons-nous d'accord sur comment procéder et comment le faire.

Alors, y a-t-il des problèmes avec le texte de l'avis 1A ? Donc le GAC demande au conseil d'administration d'entreprendre en priorité des actions de suivi dans le cadre de son mandat, nécessaires à l'appui de la mise en œuvre rapide du rapport de l'équipe de révision de la SSR2 et informer la communauté du GAC sur ces questions y compris sur le calendrier y correspondant.

Merci d'avoir un petit ajusté la formulation.

Donc, que faut-il que les rédacteurs fassent entre aujourd'hui et demain ? Alors s'il n'y a pas de suggestion, nous continuons et nous allons nous mettre d'accord... Ou nous sommes tous d'accord pour écourter les fondements. Donc nous laissons ce travail aux rédacteurs.

Alors, j'essaie de voir où est la prochaine partie de l'avis, merci pour la suggestion Jorge. Alors le GAC demande au conseil d'administration de

(2 sur 5)

fournir, dans le cadre de l'élaboration de points de vue partagés, une logique détaillée et une évaluation sur les recommandations demandées par le rapport de la SSR2 et demandées pour mises en œuvre et par rapport auxquelles le conseil d'administration a réfléchi à la mise en œuvre.

Alors, je vois qu'il y a des corrections, il faudrait avoir davantage d'informations plutôt qu'une logique.

Donc je relis de nouveau, donc de nous fournir dans l'objectif d'avoir des points de vue partagés une logique détaillée.

Velimira et ensuite Kavouss.

COMMISSION EUROPEENNE : Oui, merci Manal. J'espère que ce que je vais dire sera clair, étant donné l'heure. Et, surtout, je souhaitais m'adresser à Nigel. Nigel, je crois qu'il y a eu un chevauchement de notre travail sur cet avis, et je crois en fait que ce qui a été enlevé c'était la version reformulée de l'avis que nous proposons. Il me semble que ce qui a été enlevé correspond mieux, justement, aux fondements et à l'explication que j'ai donnée tout à l'heure à Susan sur la différence entre le point A et le point B de l'avis.

Donc, encore une fois, nous allons le relire demain, mais il me semble quand même que ce qui a été enlevé est plus en phase avec ce que nous souhaitons dire.

Donc, je ne sais pas, Nigel, peut-être que nous n'avons pas terminé de travailler dessus, et donc peut-être qu'on pourrait, si cela lui va, revenir

(2 sur 5)

à ce qu'on avait avant, ce qui a été rejeté. Désolée Nigel, nous avons travaillé en même temps. Et j'apprécie ce que vous avez fait. Mais je crois qu'autrement, encore une fois, on ne va cesser de reformuler les fondements et, du coup, on arrive à un résultat qui n'est pas bon.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Velimira. On peut peut-être attendre demain, à ce moment-là, après avoir écouté Nigel. Vous savez ce qu'il faut faire, tout le monde saura ce à quoi s'attendre d'ici demain également.

Je vais d'abord passer la parole à Kavouss et après je vous repasserai la parole, Nigel.

IRAN :

Vous m'avez donné la parole ou à Nigel ?

MANAL ISMAIL:

Non, je demande à Nigel de répondre à la question de Velimira.

ROYAUME-UNI :

Désolé, Kavouss. Je vais être bref. J'essayais simplement d'aider et, apparemment, j'ai raté. Mais s'il est plus clair d'effacer ce que j'ai proposé et de remettre le texte qui était en dessous – ce qui pour moi était l'ancien texte, mais finalement ce n'est pas le cas – je suis d'accord,

(2 sur 5)

le texte est différent. Donc, encore une fois, mes excuses, j'essayais de clarifier, mais ça n'a pas été bon.

MANAL ISMAIL: Merci, Nigel et merci. Et Kavouss c'est à vous, merci d'avoir attendu.

IRAN : Je ne sais pas quelle est la logique pour le point B, mais je voulais qu'on efface les deux premières lignes et la moitié de la troisième ligne de ce fondement. Est-ce qu'on pourrait temporairement l'effacer et ensuite commencer le texte de la façon suivante : en ce qui concerne des perspectives divergentes... Donc étant donné qu'il y a plutôt des perspectives divergentes au conseil d'administration et au sein de l'équipe SSR2, le GAC pense qu'une évaluation de suivi doit être effectuée par le conseil d'administration en collaboration avec les responsables. Je ne sais pas pourquoi on utilise le mot de « berger » en anglais, on ne parle pas de mouton, je ne comprends pas du tout ce mot des bergers, personne n'est berger de qui que ce soit.

Donc pour clarifier les différentes interprétations des recommandations, patati, patata, effectuées par le conseil d'administration... Donc pour clarifier, ou plutôt pour clarifier les divergences d'opinions, et après on efface. Donc tout ce qui est « encourage », etc., pas besoin. Nous comprenons qu'il y a des divergences d'opinion entre le conseil et l'équipe SSR2, nous demandons au conseil d'agir en suivi et d'atténuer ou je ne sais pas ce qu'ils feront, mais c'est tout. Et le reste on l'efface.

(2 sur 5)

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Y a-t-il des réactions immédiates ? Merci pour cette proposition. Nigel, allez-y. Donc c'était une ancienne main.

Nous restons donc sur ce qui a été proposé pour être biffé, donc c'est entre crochets, c'est très bien. On peut en reparler plus tard si vous voulez digérer ces propositions.

Alors, ça y est, nous avons terminé notre réunion. Je crois que c'est ça, je crois que je respecte les heures qui étaient prévues. Et donc vous méritez tous une pause de 30 minutes et ensuite on se retrouve à 16 h 30, heure de Seattle, et à 23 h 30 UTC.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]